

2010/2798 - Construction d'un nouveau groupe scolaire Marie Bordas - 14 bis rue de Champagneux - 69008 Lyon - Opération n° 08 126 001 - Choix du maître d'oeuvre (Direction de la Construction) (BMO du 06/09/2010, p. 1845)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la construction d'un nouveau groupe scolaire qui s'appelle Marie Bordas et qui se trouvera au Moulin à Vent. Nous avons quatre candidats : l'Agence Boyer Percheron, Emmanuel Colboc, Dumetier Design et HTVS.

Le jury a désigné et vous propose de retenir Dumetier Design.

Avis favorable de la Commission.

M. GEURJON Christophe : Le 8<sup>e</sup> arrondissement, et particulièrement le quartier du Moulin à Vent, a vu sa population fortement augmenter dans les dernières années. Aujourd'hui, les écoles Marie Bordas et Philibert Delorme sont au bord de la saturation. La reconstruction du groupe scolaire Marie Bordas est donc très attendue.

Le nouveau groupe scolaire tel que proposé par le cabinet Dumetier, lauréat du concours, est plus spacieux et plus accueillant, il offrira également une salle de sport, des salles d'évolution, un self, ainsi qu'un espace d'accueil des parents. Il constituera, je l'espère, un nouveau repère dans le quartier. Je ne souhaite pas rentrer dans la polémique qui a entouré ce choix, je pense que le jury a travaillé très sérieusement pour sélectionner le meilleur des projets parmi les quatre présentés.

Après avoir participé à deux jurys de concours et avec un regard neuf qui est celui d'un jeune élu, je souhaite faire plusieurs observations et propositions concernant le fonctionnement de ces concours.

Il me semblerait intéressant d'inclure dans les règlements d'appel d'offres de la Ville de Lyon une clause indiquant clairement que les indemnités de concours seront fortement modulées, voire supprimées, pour une équipe candidate dont le projet ne serait pas réalisable. Cela paraît une évidence mais dans le cas du jury Marie Bordas, j'ai dû fortement argumenter pour que l'un des architectes ne touche pas la totalité des indemnités de concours qui était quand même de 60.000 €, alors que son projet ne respectait pas le PLU, ce qui me paraît quand même être un minimum pour un architecte.

Je tiens à remercier Nicole Gay d'avoir soutenu ma remarque et ma démarche contre une partie du jury et des services.

Il me semblerait également intéressant que les architectes indiquent dans leurs projets une estimation des coûts d'entretien, des coûts de fonctionnement et des coûts de maintenance sur une période de dix ans, par exemple. Depuis bientôt trois ans, notre Groupe demande régulièrement que lors du vote des investissements, le Conseil municipal

ait cette information. En le stipulant dans les règlements de concours peut-être que nous pourrions enfin avoir ces précisions.

Il me semblerait également intéressant d'inclure dans les jurys un membre représentant les futurs utilisateurs, c'est-à-dire un expert d'usage. Le Conseil général du Rhône pratique cela pour les collèges avec la présence d'un proviseur. La Ville de Lyon pourrait le mettre en œuvre de manière systématique avec, selon le jury, un enseignant, une puéricultrice, un président d'association, etc...

Enfin et plus généralement, aujourd'hui, parce qu'ils doivent respecter le code des marchés publics, les jurys de concours sont très encadrés et je pense que le mot encadré est trop faible. Or, quand on sélectionne un tel projet, on n'achète pas 1 kg de lessive, on sélectionne un lieu de vie, un lieu d'éveil, un lieu de découverte culturelle, un lieu d'éducation, un lieu de pratique du sport. Nous sommes donc loin, très loin d'une simple obligation de mise en concurrence.

Il est par exemple, à mon sens, très regrettable que le jury ne puisse pas auditionner les cabinets, il est tout aussi regrettable que l'on ne puisse pas faire évoluer le projet retenu, ou tout au moins si on peut le faire évoluer c'est uniquement à la marge, de manière très anecdotique.

Messieurs les parlementaires, je pense qu'il y a là des pistes d'évolution de notre législation, notamment concernant les jurys de concours. Ces sujets ne nous apporteront peut-être pas la une des médias, mais ils sont très importants pour nos collectivités et surtout au quotidien pour l'ensemble des Lyonnais qui utilisent ces équipements.

Pour conclure, permettez-moi de citer Frank Wright, architecte américain du début du XX<sup>e</sup> siècle : « La simplicité, c'est l'harmonie entre le beau, l'utile et le juste ». Le beau est affaire de goût, par contre il est de notre responsabilité d'élus de sélectionner des projets utiles et justes.

Notre Groupe votera ce rapport.

M. HAVARD Michel : Trente secondes simplement pour une explication de vote. Il y a eu un débat je crois en mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement sur ce dossier, beaucoup se sont abstenus, regrettant l'absence d'avis de professionnels et l'absence d'études sur les alternatives possibles à ce projet. Donc, en cohérence avec ce débat et cette prise de position, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble pour Lyon, Lyon Divers Droite et M. Coulon se sont abstenus.)

(Adopté.)